

XXXII^e SESSION
Rabat 30 juin, au 3 juillet 2006

DOCUMENT N° 72

Appel sur la violence exercée contre les femmes et les enfants

Sur proposition de la commission politique, suite à un appel du Réseau des femmes parlementaires, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prend position sur la violence exercée sur les femmes et les enfants ;

SE REJOUISSANT de l'entrée en vigueur en Afrique du *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes ;*

SE FELICITANT de la résolution adoptée le 20 juin 2006 à Sofia par la II^e *Conférence mondiale des femmes parlementaires sur la protection des enfants et des jeunes ;*

RAPPELANT que malgré les avancées obtenues par le mouvement mondial des femmes ces dernières années, la persistance de pratiques discriminatoires et l'impunité des auteurs de violences continuent de menacer les droits fondamentaux des femmes ;

RAPPELANT que le *Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* a réaffirmé que, lorsque les pouvoirs publics n'exercent pas la diligence requise pour empêcher, juger et sanctionner les violations des droits humains, la responsabilité des violences incombe aux Etats eux-mêmes ;

RAPPELANT que la *Convention relative aux droits de l'enfant* adoptée en 1991 et ratifiée par tous les pays de la Francophonie est l'instrument de référence essentiel en ce qui concerne le respect des droits des enfants ;

DEPLORANT que malgré ce texte internationalement reconnu de nombreux enfants se voient encore dénier leurs droits fondamentaux notamment en matière de santé et d'éducation et soient victimes de diverses formes d'exploitation;

DEPLORANT que les violences faites aux femmes et aux enfants leur infligent des souffrances physiques et psychologiques durables et mettent en cause la cellule familiale et leur communauté ;

CONVAINCU que les Etats doivent faire en sorte de protéger, respecter, promouvoir et concrétiser les droits fondamentaux des femmes et des enfants ;

SOULIGNANT que les Ministres et Chefs de délégation des Etats et gouvernements membres de l'OIF, dans la Déclaration de Saint-Boniface, condamnent les violences, les exploitations et les abus sexuels perpétrés contre les femmes et les enfants, et s'engagent à agir pour les prévenir et les réprimer en mettant fin à l'impunité ;

DEMANDE aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie de s'engager activement à mettre en place des mesures et des programmes spécifiques visant à éliminer toutes ces formes de violences, verbales, sexuelles, physiques, que vivent les femmes et les enfants.